

COMMUNE DE MARGENCEL
Haute-Savoie

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 MARS 2018

Le vingt-deux du mois de mars de l'an deux mille dix-huit, à vingt heures, le Conseil Municipal de Margencel, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre RAMBICUR.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Etaient présents : M. Jean-Pierre RAMBICUR, Mme Dominique JORDAN, M. Yves GILLET, M. Bernard MASSOULIER, M. Franck BOUCHET, Mme Anne LEPIZZERA, M. Daniel BROUZE, Mme Anita DESUZINGE, M. Christian DETRAZ, Mme Francine JACQUIER, Mme Valérie GAILLARD, Mme Marie-Pénélope GUILLET, M. Bertrand JACQUET, Mme Séverine LATOUR, M. Didier RENAUD, Mme Martine TETU, Mme Corinne THUILLIER, M. Jonathan BLONDAZ-GERARD.

Etait absent excusé : M. Gérard BAUDET donne pouvoir à M. Franck BOUCHET

Secrétaire de séance : Mme Corinne THUILLIER

Date de la convocation : le 14 mars 2018

M. le Maire propose au Conseil Municipal de rajouter un points l'ordre du jour :

- Location de la salle de l'ancienne école de Jouvernex.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition.

ORDRE DU JOUR :

I. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 22 FÉVRIER 2018

M. le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 22 février 2018, sur lequel le Conseil n'émet aucune observation.

II. PROJET BIBLIOTHÈQUE

Mme Camille FLEURY, bibliothécaire, présente au Conseil Municipal le projet d'animation de l'équipe de la bibliothèque autour du numérique avec du matériel adapté. Ce projet consiste à lier des applications présentes sur des tablettes à des livres. Des applications ont également été développées pour interagir avec les livres.

De plus, avec la décision de revenir à la semaine de 4 jours pour le Groupe Scolaire, l'équipe de la bibliothèque réfléchit à proposer de nouveau l'activité « heure du conte » avec des animations numériques, avec à l'appui un vidéoprojecteur. Par ailleurs, elle propose également de guider les parents dans l'utilisation des tablettes pour les enfants.

Le coût global de l'acquisition des tablettes et du vidéoprojecteur est de 3 643.84 € TTC.

En parallèle, la bibliothèque fait partie du projet proposé par Savoie-Biblio : « les bibliothèques DAISYrables ». La bibliothèque pourrait proposer aux personnes malvoyantes et malentendantes un accès à la médiathèque Valentin Haüy. Dans ce cadre, elle propose l'acquisition de 2 mange-disques

à touches avec des casques. Ces appareils étant adaptés, ils permettraient à ces personnes de les essayer pour une éventuelle acquisition.

Le coût global d'acquisition de 2 appareils est d'environ 877 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de valider ces deux projets,
- d'autoriser M. le Maire à demander une subvention à hauteur de 30% à Savoie-Biblio.

III. FINANCES

1. POUR LE BUDGET PRINCIPAL, LES BUDGETS ANNEXES DES CAVEAUX ET DU REDON

a. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2017

Le Conseil Municipal,

- après s'être fait présenter les comptes de gestion, du Budget Principal, du Budget des Caveaux et du Budget du Redon.
- après s'être assuré que Monsieur le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire.
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes actions budgétaires.
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare à l'unanimité que les comptes de gestion (du Budget Principal, du Budget des Caveaux et du Budget du Redon) dressés, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

b. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

Le Conseil Municipal sous la présidence de Mme Dominique JORDAN, Adjointe au Maire délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par M. Jean-Pierre RAMBICUR, Maire de la commune de MARGENCEL, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré lui donne acte de la présentation faite :

- du compte administratif "Budget Principal" comme suit :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés		17 838.80 €		0.00 €
Exercice	916 378.03 €	988 240.96 €	1 578 168.43 €	2 001 008.83 €
Résultat à la Clôture		71 862.93 €		422 840.40 €
Restes à la Réaliser	274 900.00 €	50 000.00 €		
Intégration résultats	2 218.11 €			6 404.29 €
Totaux Cumulés	918 596.14 €	1 006 079.76 €	1 578 168.43 €	2 007 413.12 €
Résultats Définitifs		87 483.62 €		429 244.69 €

du compte administratif "Budget des Caveaux" comme suit :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats Reportés	17 669.39 €			
Exercice	0.00 €	3 502.46 €		
Résultat à la Clôture	0.00 €	3 502.46 €		
Restes à la Réaliser				
Totaux Cumulés	17 669.39 €	3 052.46 €		
Résultats Définitifs	14 166.93 €			

du compte administratif "Budget du Redon" comme suit :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats Reportés		23 024.27 €		9 335.74 €
Exercice	33 134.45 €	29 023.74 €	28 646.06 €	36 073.27 €
Résultat à la Clôture	4 110.71 €			7 427.21 €
Restes à la Réaliser			16 900.00 €	0.00 €
Totaux Cumulés	33 134.45 €	52 048.01 €	28 646.06 €	45 409.01 €
Résultats Définitifs		18 913.56 €		16 762.95 €

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

M. le Maire se retire pour les votes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les comptes administratifs 2017 du Budget Principal, du Budget des Caveaux et du Budget du Redon.

c. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2017

Affectation de résultat de l'exercice 2017 - Budget Principal

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu le compte administratif 2017,
- constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de Fonctionnement de 429 244.69 € et un excédent d'Investissement de 87 483.62 €.
- Considérant l'état des restes à réaliser qui se monte à
 - Dépenses 274 900.00 €
 - Recettes 50 000.00 €

Décide après délibération, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

Investissement compte 001 recettes :	87 483.62 €
Fonctionnement compte 002 recettes :	0.00 €
Investissement compte 1068 recettes :	429 244.69 €

Affectation de résultat de l'exercice 2017 - Budget des Caveaux

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu le compte administratif 2017,
- constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit d'Investissement de 14 166.93 €.

Décide après délibération, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

Investissement compte 001 dépenses : 14 166.93 €

Affectation de résultat de l'exercice 2017 - Budget du Redon

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu le compte administratif 2017,
- constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de Fonctionnement de 16 762.95 € et un excédent d'Investissement de 18 913.56 €.
- Considérant l'état des restes à réaliser qui se monte à
Dépenses 16 900.00 €

Décide après délibération, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

Investissement compte 001 recettes : 18 913.56 €

Fonctionnement compte 002 recettes : 16 762.95 €

Investissement compte 1068 recettes : 0.00 €

d. VOTE DES BUDGETS 2018

Le Conseil, suite à la proposition de la commission finances, approuve, à l'unanimité, les budgets tels que présentés ci-dessous.

Il est précisé que pour le budget général, l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018 n'a pas encore été communiqué.

BUDGET GENERAL :

Dépenses et Recettes de Fonctionnement arrêtées à la somme de : 1 928 587.14 €

Dépenses et Recettes d'Investissement arrêtées à la somme de : 1 022 922.43 €

BUDGET DES CAVEAUX :

Dépenses et Recettes de Fonctionnement arrêtées à la somme de : 0.00 €

Dépenses et Recettes d'Investissement arrêtées à la somme de : 14 166.93 €

BUDGET DU REDON :

Dépenses et Recettes d'Exploitation arrêtées à la somme de : 52 762.95 €

Dépenses et Recettes d'Investissement arrêtées à la somme de : 60 274.43 €

2. VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2018

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux des taxes locales appliqués en 2017 et propose au Conseil Municipal de conserver ces taux pour l'année 2018 :

- Taxe d'Habitation 9.52 %
- Taxe Foncière Bâti 10.46 %
- Taxe Foncière Non-Bâti 33.37 %

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les taux des taxes locales pour l'année 2018, comme suit :

- Taxe d'Habitation 9.52 %
- Taxe Foncière Bâti 10.46 %
- Taxe Foncière Non-Bâti 33.37 %

IV. RÉFECTION DE LA ROUE DU MOULIN PINGET

M. Bernard MASSOULIER rappelle au Conseil Municipal, le projet de réfection de la roue du Moulin Pinget. Deux devis ont été établis. Il suggère de retenir le devis de l'entreprise Croix (mieux-disante) pour un montant total de 46 415.21 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **de retenir le devis de l'entreprise Croix pour un montant de 46 415.21 € TTC,**
- **d'autoriser M. le Maire à solliciter le Département pour une demande de subvention.**

V. SUBVENTION TARTENCELLOISE

L'association USM (Union Sportive de Margencel) organise la Tartencelloise, le dimanche 6 mai 2018. M. le Maire informe le Conseil qu'une subvention a été demandée à hauteur de 500 €.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de :

- **verser une subvention de 500 € à l'USM,**
- **charger M. le Maire de mandater cette subvention.**

VI. POINT D'INFORMATION URBANISME

M. Yves GILLET, adjoint à l'Urbanisme, présente le projet d'extension du Groupe Scolaire. Ce nouveau bâtiment sera composé d'un bureau, deux salles de périscolaire, une salle de motricité, deux dortoirs, une chaufferie, une cuisine, un hall d'accueil, quatre salles de classe, deux ateliers et une buanderie, pour une surface d'environ 1 000 m².

Ce nouveau bâtiment reliera le bâtiment existant par une liaison couverte.

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la tenue de la réunion en Mairie avec M. LUGRIN (architecte) et M. LOUSTAU (bureau d'études techniques). Lors de cette réunion, quatre solutions de chauffage ont été présentés :

	Coût d'exploitation annuel	Coût d'investissement	Temps d'amortissement
Alimentation gaz, Chaudière à condensation, Chauffage par radiateur basse température ou plancher chauffant.	3 803.00 € TTC	71 000.00 € TTC	
Alimentation gaz, Chaudière à condensation d'appoint, Pompe à chaleur air/eau à absorption gaz, Chauffage par plancher chauffant basse température.	2 709.00 € TTC	81 000.00 € TTC	9 ans
Pompe à chaleur air extérieur/eau, Chauffage par plancher chauffant basse température.	2 659.00 € TTC	114 329.00 € TTC	37 ans
Pompe à chaleur eau glycolée/eau, Sondes géothermiques, Chauffage par plancher chauffant basse température.	2 132.00 € TTC	176 456.00 € TTC	63 ans

VII. LOCATION DE LA SALLE DE L'ANCIENNE ÉCOLE DE JOUVERNEX

M. Bertrand JACQUET informe le Conseil Municipal que l'association « Patrimoine et Traditions » a décidé de ne plus utiliser la salle de l'ancienne école de Jouvernex. Cette salle va être occupée en semaine par Fitness Passion à partir du mois de septembre prochain.

Des particuliers recherchent des salles à la location pour des fêtes de famille, le week-end. Il propose donc au Conseil Municipal de louer cette salle, d'une capacité de 50 personnes, qui contrairement à la salle des Fêtes, sera vide de mobilier. Les particuliers auront la possibilité de louer en parallèle des tables et des bancs, en Mairie ou ailleurs.

Il propose au Conseil Municipal les tarifs de location suivants :

- 50 € en été (du 1^{er} mai au 30 septembre),
- 80 € en hiver (du 1^{er} octobre au 30 avril),
- de demander un chèque de caution de 400 € à l'état des lieux d'entrée, qui sera restitué à l'état des lieux de sortie.

Il propose également que la salle soit louée :

- uniquement les samedis midi ou dimanches midi, jusqu'à 21h00,
- uniquement par les habitants de la Commune.

Le parking de l'ancienne école étant tout le temps complet, la question du stationnement est soulevée.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de louer la salle de l'ancienne école de Jouvernex :

- **aux tarifs suivants :**
 - 50 € en été (du 1^{er} mai au 30 septembre),
 - 80 € en hiver (du 1^{er} octobre au 30 avril),
 - de demander un chèque de caution de 400 € à l'état des lieux d'entrée, qui sera restitué à l'état des lieux de sortie.
- uniquement les samedis midi ou dimanches midi, jusqu'à 21h00,
- uniquement par les habitants de la Commune.

Par ailleurs, en cas de nuisances ou de problème de stationnement, cette salle sera retirée de la location.

VIII. QUESTIONS DIVERSES

GROUPE SCOLAIRE – VOYAGE A PARIS

Mme Dominique JORDAN informe le Conseil Municipal que la classe de CM2 s'est rendue à Paris les 1^{er} et 2 mars 2018. Ils ont visité le Sénat et l'Assemblée Nationale accompagnés respectivement de Mme Marion LENNE, Député et de M. Cyril PELLEVAL, Sénateur. Cette sortie était vraiment très intéressante.

NETTOYAGE DE PRINTEMPS

M. Franck BOUCHET informe le Conseil Municipal que le prochain nettoyage de printemps des chemins communaux aura lieu le samedi 31 mars prochain à partir 8h00, rendez-vous devant la Mairie.

CROIX – INTERSECTION CHEMIN DE LA CROIX ET ROUTE DE JOUVERNEX

Mme Francine JACQUIER demande si la Croix à l'intersection du chemin de la Croix et de la route de Jouvernex va être ré-installée. M. Bernard MASSOULIER l'informe que la Croix a été refaite en bois. La fondation est prête. La Croix sera installée prochainement.

ROUTE DE LA COMBE

Mme Corinne THUILLIER informe le Conseil Municipal que la route de la Combe, en direction de Choisy, est en mauvais état. M. Bernard MASSOULIER va demander aux employés communaux de remettre de l'enrobé à froid pour boucher les trous.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 26 avril 2018 à 20h00.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

Le Maire,
Jean-Pierre RAMBICUR

